

MESURES CORRECTIVES

INDICE EGALITE PROFESSIONNELLE 2023

Au titre de l'année 2023, la société Egide Informatique obtient le score de 50/100 à l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Ce score s'appuie sur 4 indicateurs :

- Écart de rémunération entre les femmes et les hommes : 0/40 points.
- Écart de taux d'augmentation individuelles entre les femmes et les hommes : 35/35 points.
- Augmentation au retour de congé maternité : 15/15 points.
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 0/10 points.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	24,2	0	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	1,4	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	0	0	10	10
Total des indicateurs calculables			50		100
INDEX (sur 100 points)			50		100

Objectifs de progression pris au titre de l'Indicateur 1 - Ecart de rémunération

La Direction d'Egide Informatique porte une attention particulière à la répartition des augmentations de salaire entre les femmes et les hommes, notamment lors de la politique salariale, afin de résorber les écarts de rémunération. Dans ce cadre un budget additionnel est alloué chaque année.

Objectifs de progression pris au titre de l'Indicateur 2 - Ecart d'augmentations individuelles

Les objectifs sur cet indicateur sont reconduits à hauteur de 100% des points. Lors des augmentations de salaire, la Société s'oblige à une parfaite égalité dans les pourcentages accordés.

Objectifs de progression pris au titre de l'Indicateur 3 - Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité

Les objectifs sur cet indicateur sont reconduits à hauteur de 100% des points. Chaque salariée de la Société bénéficie de la moyenne des augmentations individuelles et/ou collectives perçues pendant la durée de son congé maternité par les salariés relevant de la même catégorie professionnelle.

Objectifs de progression pris au titre de l'Indicateur 4 - Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Après s'être assuré de l'absence d'écart de rémunération injustifié, Egide Informatique poursuit les actions initiées dans l'objectif de promouvoir les femmes aux plus hauts postes à responsabilité. Ces actions, précisées dans les plans d'actions, consistent notamment à la réalisation de « peoples reviews » avec un focus particulier sur les parcours féminins, à la mise en place de parcours d'évolutions de carrières spécifiques, ainsi qu'au déploiement de

formations sur le Leaderships « Excellence managériale » afin d'accompagner les évolutions de carrière.

L'ensemble de ces mesures a pour objectif de favoriser plus largement l'accès des femmes aux plus hautes responsabilités dans l'entreprise.